

Date de transmission de l'acte: 26/04/2024

Date de reception de l'AR: 26/04/2024

007-200072007-DE_2024_31-DE

AGEDI

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 26 avril 2024

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du jeudi 25 avril 2024

**Membres
en exercice** : 37

Date de la convocation : 19/04/2024

Présents : 27

Le jeudi 25 avril 2024 à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
30
POUR : 27
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 2
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Patrick COUDENE, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, Dimitri BRUN
Représentés : Jérôme DELDON représenté par Dominique TRIN, Geneviève DUNY représentée par Christophe ROUX, Jean LINOSSIER représenté par Michel LOUIS
Absents : Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Serge CHARPENAY, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Magalie MOULIN, John SERROUL
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2024_31 - Objet : Demandes de subventions liées à l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron »

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.113-8 et suivants du Code de l'urbanisme,
Vu le schéma départemental des ENS « Horizon 2030 » approuvé par l'assemblée départementale du 9 décembre 2022 donnant délégation à la commission permanente pour approuver toute modalité technique d'application et d'adaptation du schéma départemental des ENS,
Vu la délibération n°2023-51 du Conseil communautaire en date du 25 mai 2023,
Vu le Contrat Atout Nature 2023-2026 conclu avec le Département donnant délégation à la Communauté de communes Montagne d'Ardèche pour l'animation et la gestion du site ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron »,*

Considérant que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche est la structure porteuse de l'animation et de la gestion de l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron », par le biais du Contrat Atout Nature 2023-2026.

Considérant que l'animation du Contrat Atout Nature 2024 par la Communauté de communes prévoit le poste d'animateur de l'ENS (coût annuel estimé à 31 304 € - subvention de 15 652 € soit 50% du poste) représentant 90% de la charge de travail du poste chargée de mission ENS-GEMAPI.

Considérant que la Communauté de communes porte également un programme d'animations nature sur l'ENS (coût estimé à 7 750 € - subvention de 5 425 € soit 70% du coût prévisionnel et un auto-financement de la Cdc de 2 325 €).

Considérant que la Communauté de communes porte également deux autres actions prévues en 2024 :

- Le sentier d'interprétation Noctula à Coucouron – mise en place de la signalétique (coût estimé à 15 473.46 € TTC – subvention de 7 736.73 € soit 50% du coût prévisionnel et un auto-financement de la Cdc du même montant)

- La prairie fleurie à Saint-Alban-en-Montagne (coût estimé à 20 000 € - subvention de 6 000 € soit 30% du coût prévisionnel, une subvention de la Région de 10 000 € soit 50% et un auto-financement de la Cdc de 4 000 € soit 20%)

Considérant que la Communauté de communes propose les actions suivantes, portées par les partenaires qui bénéficieront d'un reversement de la subvention départementale :

- Protection des nichées de busard cendré sur l'ENS (coût estimé : 6 100 € - subvention de 3 050 € soit 50% et 50% à la charge de la LPO)
- Travaux de restauration de la Tourbière de Sagne-Redonde (coût estimé : 10 375 € - subvention de 2 075 € soit 20%, une subvention de l'Agence de l'eau de 8 300 € soit 80% au bénéfice du CEN)

Il est proposé que la Communauté de communes sollicite le subventionnement de l'animation de l'ENS et des actions ci-dessus pour un montant total de 39 938.73 €.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **de solliciter** une subvention au Département de l'Ardèche pour l'animation de cet ENS d'un montant annuel de 15 652 € en 2024, soit 50% du coût prévisionnel ;
- **de solliciter** une subvention pour l'action menée par la Communauté de communes programme d'animations nature s'élevant à 5 425 €, soit 70% du coût prévisionnel ;
- **de solliciter** une subvention pour l'action menée par la Communauté de communes sentier d'interprétation Noctula s'élevant à 7 736.73 €, soit 50% du coût prévisionnel ;
- **de solliciter** une subvention pour l'action menée par la Communauté de communes prairie fleurie à Saint-Alban-en-Montagne s'élevant à 6 000 €, soit 30% du coût prévisionnel ;
- **de solliciter** une subvention pour les actions menées avec les partenaires d'un montant total de 5 125 € qui sera reversée à ces derniers ;
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération, notamment les conventions de reversement de subvention.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 25 avril 2024,
Le Président, Jacques GENEST,

